Dialogue entre les Partenaires sociaux

LES RÉSULTATS SE FONT ATTENDRE

Partenaires sociaux à l'ouverture des négociations au mois de juillet

C'est le 27 mai 2004 que s'était tenu dans la salle de réunion du ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, la première réunion tenue depuis 1998, entre les partenaires sociaux. Le Gouvernement, le Patronat et les Syndicats s'étaient ainsi retrouvés au tour de la même table. Il y avait le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Conseil National du Patronat Mauritanien (CNPM) et les organisations syndicales : UTM, CGTM, CLTM, et USLM.Une rencontre qualifiée de tournant positif, dans les rapports entre les partenaires sociaux.

D'ailleurs, le patronat y avait exprimé sa disponibilité par l'acceptation de négocier l'extension au secteur privé des 28% d'augmentation accordée par le Président de la République.Les Secrétaires Généraux des syndicats : CLTM, UTM, CGTM, et USLM s'étaient réjouis de l'initiative du dialogue rappelant néanmoins, pour certaines d'entre eux, d'autres augmentations laissées, lettres mortes, notamment les augmentations des 8 et 10 %.

suite en page 3

suite de la page 1

Dialogue entre les Partenaires sociaux

Les résultats se font attendre

Sur ce, rendez vous avait été pris pour l'ouverture des négociations le 4 juillet au ministère de la Fonction publique et de l'Emploi.

Au 1er juillet 2004, quelques jours avant l'ouverture des négociations, les principaux syndicats (UTM , CLTM et CGTM) s'étaient réunis au siège de la CGTM et rendus public un communiqué conjoint dans lequel ils déclaraient avoir décidé d'harmoniser leur positions au cours des futures négociations et leur volonté de constituer un front uni en perspective de ces pourparlers .Les centrales syndicales citées, malgré la différence de leur ancrage politique (Pouvoir pour l'UTM et Opposition pour la CLTM et la CGTM) ont également exprimé l'espoir que les résultats de ces négociations soient à la dimension des aspirations des travailleurs.

La première séance de négociations de la commission tripartite du 4 juillet avait regroupé côté Gouvernement Khaled Ould Cheikhna Directeur du Travail et de la Prévoyance Sociale, côté Patronat, le Sénateur Seyid Ould Abdelahi Secrétaire Général du CNPM et côté Syndicats Abdellahi Ould Mohamed dit Nahah, le SG de la CGTM

L'ordre du jour fixé d'un commun accord comportait , les revendications salariales, la sécurité sociale, la formation professionnelle, les conventions collectives, le repos hebdomadaire, les dockers et l'institution d'un cadre permanent de concertation.

Dans sa réunion du 5 juillet, cette commission a déterminé le futur lieu des négociations, le calendrier des rencontres et l'ordre de priorité des points inscrits à l'ordre du jour.

C'est la salle de réunion de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui avait été choisie pour abriter les rencontres tous les mercredis entre 12 Heures et 16 Heures.

Mercredi 7 juillet, les négociations ont débuté à la CNSS .. Au terme de cette journée les partenaires sociaux ont approuvé le procès-verbal de la sous-commission concernant la périodicité des rencontres et l'ordre des priorités avant d'aborder la question des salaires qui avait été ordonnancée en premier lieu dans l'ordre des priorités fixé préalablement.

Convient-il de préciser que dans cette question de salaires, l'Etat était présent en tant que facilitateur et arbitre, étant entendu qu'il existe deux régimes juridiques différents quand l'Etat est employeur ou quand c'est le privé, qui l'est.

Les partenaires sociaux ont donc abordé la question du taux de majoration des salaires et la nature des salaires à augmenter. S'il s'agira des salaires conventionnels prévus dans la convention collective, des minima professionnels ou encore des minima catégoriels qui n'ont jamais été révisés depuis les années 70.

A la séance de négociations du jeudi 8 juillet 2004, les partenaires sociaux ont ré abordé l'augmentation de salaires la fragmentant en plusieurs sous points: taux de majoration, rehaussement du SMIG et grille salariale. L'augmentation en question devait concerner les salaires minima catégoriels (correspondants à chaque catégorie) et non les salaires de base.

D'un report à l'autre

Les propositions définitives devaient être présentées dans un deuxième round de négociations.

Ce deuxième round de négociations prévu les 20, 21 et 22 Juillet n'aura pas lieu en raison des problèmes de calendrier et d'ambiance estivale, les parties ayant convenues de se rencontrer le 8 août 2004. Mais hélas, le 8 août 2004, c'était l'annonce de la dernière tentative de putsch et les parties avaient considéré que l'ambiance n'était pas, non plus, propice. Rendez vous fut donc pris pour le 15 septembre 2004. La réunion du 15 septembre était considérée cruciale, les parties étant dans la phase de prise de décision définitive en ce qui concerne le taux d'augmentation des salaires. Mais cette réunion fut ajournée de nouveau, jusqu'au 22 septembre, en raison de l'absence du président du Patronat mauritanien. Au 22 septembre - Incha Allah !- on verra, s'il y aura du concrêt, ou s'il y aura un autre report.

IOM